

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°17 semaine 04

Rencontres du 25 et 26 janvier 2020

I. Feuille en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFBRO59	25/01/2020	AC LONGUEEN	0496228	15,00 €

II. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMRO59	25/01/2020	CSSG LE MANS	0724826	5,00 €	N° du capitaine de chaque équipe non entouré (pavé Equipes) ; N° de licence entraîneur du Mans non noté
RMBRO56	25/01/2020	ENTRAMMES VB	0538337	5,00 €	Mauvais n° du joueur entouré lors du double remplacement de l'équipe du VBN au 3 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

III. Match perdu par pénalité

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
RFBRO57	25/01/2020	VB CENTRE MAUGES	0490033	Aucune	50,00 €	Erreur licence joueuse n°6

IV. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFARO59	25/01/2020	ES FLORENTIN	0858359	20,00 €	Le marqueur a une licence VB

Le marqueur doit impérativement avoir une licence dirigeant ou encadrement

V. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFBRO57	25/01/2020	VB CENTRE MAUGES	0490033	50,00 €	L'entraîneur a une licence VB et DIR

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement

(Publié le 30/01/2020)

(Publié le 03/02/2020)

(Publié le 10/02/2020)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.